

condition de réemploi lors d'une expropriation : le cas du remboursement d'emprunt

Par Orev06, le 06/08/2023 à 16:41

Bonjour,

Pour être exonéré de plus value lors d'une expropriation, est ce que le remploi peut porter sur un remboursement d'emprunt de résidence principale ? Merci

Par Marck.ESP, le 06/08/2023 à 16:47

Bonjour

Rembourser un crédit existant ?

Je ne vois pas ce genre de chose dans l'article 150u du CGI.